



PROJETS RELATIFS AUX SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE AUX RISQUES CLIMATIQUES (CREWS) : ATTEINDRE LES COMMUNAUTÉS « DU DERNIER ET DU PREMIER KILOMÈTRE »

Guide à l'usage de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC**



**Climate
Centre**

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève,

Toute partie de cette publication peut être citée, copiée, traduite dans d'autres langues ou adaptée pour répondre aux besoins locaux sans autorisation préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à condition que la source soit clairement indiquée.

Cover photo: Brad Zerivitz / American Red Cross; Pg. 4: Swabira Abdulrazak / Kenya Red Cross Society

Nous contacter :

Les demandes de reproduction commerciale doivent être adressées au Secrétariat de la FICR :

Adresse : FICR, Chemin des Crêts 17, Petit-Saconnex, 1209 Genève, Suisse

Adresse postale : Case postale . 303, 1211 Genève 19, Suisse

T +41 (0)22 730 42 22 | **F** +41 (0)22 730 42 00 | **E** secretariat@ifrc.org | **W** ifrc.org

Projets relatifs aux systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) : atteindre les communautés « du dernier et du premier kilomètre »

Guide à l'usage de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Octobre 2022

Nous sommes à votre écoute ! Ce guide sera mis à jour si nécessaire pour rendre compte des expériences, des pratiques et des enseignements tirés. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions pour en améliorer le contenu. Pour ce faire, vous pouvez cliquer [ici](#) et votre nom figurera sur la présente page dans la version finale.



Pour savoir si ce guide vous concerne, répondez aux questions suivantes :

- Travaillez-vous dans un **pays parmi les moins avancés (PMA)** ou dans un **petit État insulaire en développement (PEID)**, ou en lien avec un de ces pays, dans le cadre du réseau de la Fédération internationale¹ ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la mise en œuvre ou l'amélioration de **projets relatifs à l'alerte précoce et à l'action anticipative axées sur les personnes** ?

¹ Il existe 38 PEID and 47 PMA..

SOMMAIRE

Remerciements	6
Acronymes	6

Résumé	7
---------------	----------

Pourquoi créer un guide sur la participation aux projets CREWS à l'usage du réseau de la Fédération internationale ?	9
---	----------

Possibilités	11
Défis	13

Modalités générales de participation du réseau de la Fédération internationale	14
---	-----------

Rôles et responsabilités	14
Points d'entrée possibles dans le cycle d'élaboration des projets	16

Recommandations relatives aux rôles et aux activités des Sociétés nationales dans le cadre de projets CREWS	21
--	-----------

Des Sociétés nationales « à l'écoute du terrain »	21
Des Sociétés nationales qui planifient l'alerte précoce et l'action rapide selon une approche à la fois ascendante et descendante	22
Des Sociétés nationales à la fois utilisatrices et responsables de la mise en œuvre	23
Des Sociétés nationales qui mènent des actions de plaidoyer et de coordination	24

Annexes	26
----------------	-----------

Annexe 1 Matrice de répartition des responsabilités	26
Annexe 2 Passation de marchés	26
Annexe 3 Ressources principales	26

Remerciements

La Fédération internationale et le Centre sur le climat tiennent à remercier les personnes suivantes pour leurs précieuses contributions :

Tessa Kelly
Fédération internationale

Gantsetseg Gantulga
Fédération internationale

Nathan Cooper
Fédération internationale

Hung Ha Nguyen
Fédération internationale

Ruth Lane
Fédération internationale

Christopher Jack
Centre sur le climat

Irene Amuron
Centre sur le climat

Janot Mendler de Suarez
Centre sur le climat

Juan Bazo
Centre sur le climat

John Harding
Secrétariat de l'initiative CREWS

Maria Lourdes Kathleen Macasil
Secrétariat de l'initiative CREWS

Jair Torres
Bureau des Nations Unies
pour la prévention des
catastrophes (UNDRR)

Sandra Amlang
UNDRR

Sarah Houghton
UNDRR

Cheikh Khan
Organisation météorologique
mondiale (OMM)

Jean Baptiste-Migraine
OMM

Maria Julia Chasco
OMM

Moyenda Chaponda
OMM

Henriette Mampuya
Banque mondiale/ Dispositif
mondial de réduction des
effets des catastrophes et de
relèvement (GFDRR)

Hugo Wesley
Banque mondiale/GFDRR

Makoto Suwa
Banque mondiale/GFDRR

Gavin White
Partenariat pour une action rapide
fondée sur les risques (REAP)

Acronymes

COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CREWS	Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques
DREF	Fonds d'urgence de la Fédération internationale pour l'intervention en cas de catastrophe
GFDRR	Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement
OMM	Organisation météorologique mondiale
PAC	Protocole d'alerte commun
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
SCAP	Système communautaire d'alerte précoce
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

RÉSUMÉ

L'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, connue sous le nom d'initiative CREWS, soutient des projets qui visent à aider les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à accéder aux services d'alerte climatique précoce et à l'information sur les risques, dans le but ultime de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance. L'un des objectifs de cette initiative consiste à renforcer nettement les investissements et les appuis institutionnels en faveur de systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes qui conduisent à des actions rapides. Dans ce cadre, elle est amenée à travailler de concert avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 2021, après des années de plaidoyer, la Fédération internationale a pour la première fois été invitée à participer dès le départ à l'élaboration de projets CREWS. Elle entend désormais poursuivre sur cette lancée pour faire en sorte que ces projets bénéficient aux communautés « du dernier et du premier kilomètre ». Le présent guide fournit des conseils pratiques pour aider le réseau de la Fédération internationale à prendre part à de tels projets.

Pourquoi

les projets CREWS offrent au réseau de la Fédération internationale une occasion unique de mener à bien sa mission consistant à protéger les plus vulnérables. De son côté, le réseau de la Fédération internationale peut apporter une forte plus-value à ces projets en faisant en sorte que des services CREWS pérennes et axés sur les personnes soient fournis à grande échelle.

Qui

les Sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération internationale et ses centres de référence tels que le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat peuvent avoir des rôles décisifs à jouer dans les projets CREWS. Leurs actions respectives doivent être clairement articulées et des budgets doivent être établis en tenant compte à la fois des financements dont les Sociétés nationales ont besoin pour mener leurs activités et des cofinancements en nature et en espèces qu'elles sont susceptibles de mobiliser.

Quand

le réseau de la Fédération internationale doit s'impliquer dès le départ dans l'élaboration des propositions de projets CREWS, afin d'identifier en quoi ses intérêts et ses mandats rejoignent et complètent ceux des partenaires de mise en œuvre et des pays cibles, mais aussi afin de se positionner en tant que partie prenante essentielle et partenaire opérationnel financé du projet.

Comment

grâce à leurs outils, méthodes et activités éprouvés en matière d'alerte précoce et d'action anticipative axées sur les personnes, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent contribuer de diverses manières aux projets CREWS, par exemple :

en se tenant à l'écoute des communautés, afin de recueillir des données et des avis sur la vulnérabilité et l'exposition aux risques, ainsi que sur l'efficacité des systèmes d'alerte précoce ;

en contribuant à une conception inclusive des plans et des protocoles d'alerte précoce et d'action rapide ;

en utilisant les alertes précoces pour mettre en œuvre des actions rapides ;

en menant des actions de plaidoyer et de coordination pour guider la conception des systèmes d'alerte précoce et faire entendre une pluralité d'avis.

Bangladesh 2013 Every year thousands of lives are saved by the National Society in cyclone-prone Bangladesh. Thanks to cyclone shelters and early warning systems by which volunteers sound the alarm, evacuate and assist with First Aid, vital assistance reach people in need.
© Yoshi Shimizu



POURQUOI CRÉER UN GUIDE SUR LA PARTICIPATION AUX PROJETS CREWS À L'USAGE DU RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE ?

L'initiative CREWS en bref

Mécanisme de financement soutenant des projets menés dans les PMA et les PEID pour renforcer les systèmes d'alerte précoce fondés sur les risques

Mise en œuvre assurée par trois partenaires : la Banque mondiale/le GFDRR, l'OMM et l'UNDRR

Projets menés aux niveaux national et régional (les projets régionaux pouvant avoir une portée exclusivement régionale ou se décliner aussi à l'échelon national)

Domaines opérationnels :

- Améliorer la connaissance des risques grâce à leur identification
 - Renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux
 - Moderniser l'infrastructure hydrométéorologique
 - Améliorer la diffusion et la communication d'alertes auxquelles il est possible de donner suite
 - Renforcer les capacités de se préparer et de réagir aux alertes
-
- Soutien apporté à 60 pays en 2021
 - 12 projets en attente d'un accord de financement

Contributions reçues à hauteur de 77,6 millions de dollars É.U. depuis 2015, avec une hausse des financements de 17,3 % depuis 2020

L'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (**CREWS**) vise à accroître la disponibilité des services d'alerte précoce, ainsi que l'accès des populations à ces derniers, afin de renforcer la résilience aux catastrophes climatiques dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), dont une liste exhaustive est fournie [ici](#). Cette initiative a été créée avec l'ambition de « sauver des vies et de protéger les biens et les moyens de subsistance ». Pour réaliser ces objectifs, les projets CREWS ne peuvent pas se contenter d'améliorer les informations, les services et les infrastructures météorologiques, climatiques et hydrologiques. Ils doivent également faire en sorte que les alertes précoces permettent effectivement aux personnes d'atténuer les conséquences des événements extrêmes et de se préparer aux effets inévitables de ces derniers avant qu'ils ne se produisent.

L'une des propositions de valeur de l'initiative CREWS consiste à renforcer les engagements et les actions en faveur des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes qui conduisent à une action rapide. Dans ce cadre, l'initiative est amenée à nouer des partenariats avec des institutions telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le réseau de la Fédération internationale est particulièrement bien placé pour aider à faire en sorte qu'une alerte précoce donne lieu à une action rapide plus efficace et d'une ampleur appropriée au vu du nombre croissant de personnes à risque. Les investissements de l'initiative CREWS visent généralement à mettre en place des services climatiques et à les améliorer. De leur côté, grâce à leurs rôles uniques d'auxiliaire des pouvoirs publics et de porte-parole de la société civile, ainsi qu'à leur profond ancrage communautaire et à leurs solides réseaux de volontaires, les Sociétés nationales peuvent se révéler des partenaires essentiels en veillant, d'une part, à ce que ces services tiennent compte des besoins et soient utiles aux communautés et, d'autre part, à ce que des mesures anticipatives soient prises sur la base de prévisions aux niveaux régional, national, communautaire et des ménages. Le Secrétariat de la Fédération internationale, les Sociétés nationales et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat peuvent être associés aux projets CREWS en tant que partenaires opérationnels et recevoir des fonds pour mener des activités en lien avec l'alerte précoce et l'action rapide axées sur les personnes, telles que l'élaboration de programmes de financement fondé sur des prévisions et la conception/maintenance de systèmes communautaires d'alerte précoce (SCAP).

Des projets CREWS d'une portée et d'une dotation financière croissantes sont actuellement élaborés ou mis en œuvre dans de nombreux pays et régions. En 2021, l'initiative CREWS a aidé 60 pays à améliorer leurs systèmes d'alerte précoce, au travers de 15 projets nationaux, régionaux et mondiaux déployés dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, dans le sud-ouest de l'océan Indien, dans la région Pacifique, au Cambodge et en République démocratique populaire lao². Le fonds d'affectation spéciale de l'initiative a reçu des contributions effectives à hauteur de 77,6 millions de dollars É.U. depuis sa création en 2015, bénéficiant d'une hausse des financements de 17,3 % depuis 2020³. Sur 12 projets en liste d'attente, l'initiative a donné son feu vert en 2021 pour que soient élaborées des propositions pour l'Afrique centrale, la Corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est et le Malawi, et pour que soient débloqués des fonds supplémentaires en faveur des Caraïbes. En outre, d'autres projets de la liste d'attente devraient être approuvés d'ici la fin de l'année 2022. Les travaux visant à établir la « Fenêtre de financement accéléré » – un nouveau mécanisme permettant d'octroyer rapidement et de façon ciblée des crédits à des projets d'assistance prioritaires – ont par ailleurs avancé et devraient aboutir en 2022. Le fonds d'affectation spéciale de l'initiative CREWS a bénéficié de contributions de l'Allemagne, de l'Australie, de la Finlande, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

En 2021, le réseau de la Fédération internationale a pour la première fois été invité à participer dès le départ à l'élaboration de propositions de projets CREWS. L'objectif est de poursuivre sur cette lancée pour garantir que les futurs projets bénéficient aux communautés les plus à risque et les plus isolées. Le Secrétariat de la Fédération internationale et le Centre sur le climat ont ainsi contribué aux cinq propositions de projets CREWS élaborées en 2021-2022. S'agissant d'un nouveau domaine pour le réseau de la Fédération internationale, le présent guide s'appuie sur les enseignements tirés de ces expériences pour fournir aux Sociétés nationales des orientations sur la manière dont elles peuvent participer à la conception de tels projets, avec le soutien du Secrétariat de la Fédération et du Centre sur le climat.

Pays et régions pour lesquels un projet CREWS a été approuvé en 2022

Au **Malawi**, le projet consistait principalement à améliorer « la fourniture globale de services climatiques (...), le système de surveillance et d'alerte précoce face à la sécheresse (...), la diffusion des alertes précoces et les capacités de préparation/ d'intervention », ainsi qu'à renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux et de leurs utilisateurs.

Dans la **Corne de l'Afrique**, le projet est mis en œuvre à l'échelon régional, ainsi qu'en Éthiopie, en Somalie et au Soudan. Son objectif principal est d'« améliorer les capacités des organismes régionaux et nationaux de fournir et d'utiliser des services climatiques, météorologiques et hydrologiques, y compris des systèmes d'alerte précoce ».

En **Afrique centrale**, le projet est mené à l'échelon régional et touche 11 pays. Il vise essentiellement à « améliorer les systèmes nationaux d'alerte précoce conformément à une approche homogène, multidangères et axée sur l'impact, en s'appuyant sur une solide coopération régionale ».

Le projet mis en œuvre dans les **Caraïbes** (à la faveur d'un financement supplémentaire) s'inscrit dans la continuité d'un projet déjà approuvé et en cours dans 17 pays de la région. Son objectif principal consiste à « renforcer et rationaliser les systèmes et les capacités régionaux et nationaux en matière de prévisions météorologiques et de services hydrologiques, ainsi que la fourniture de services et d'alertes multidangères axés sur l'impact, en vue d'améliorer la prise de décisions ».

En **Afrique de l'Est**, le projet (en attente de feu vert) entend déployer à plus grande échelle les services d'alerte précoce de la région et améliorer la couverture des services d'alerte précoce axés sur l'impact dans les communautés du Lac Victoria et de ses environs. Ce projet s'attachera à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organisations régionales et intergouvernementales dans le domaine de la fourniture de services climatiques, tout en améliorant les services d'alerte précoce qui existent au Kenya, en Tanzanie, au Rwanda et en Ouganda.

² CREWS (2022). Rapport annuel 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://ane4bf-datap1.s3-eu-west-1.amazonaws.com/wmocrewws/s3fs-public/ckeditor/files/double_page_spread_view_4.pdf (en anglais).

³ Ibid.

The Katakwi district branch of the Uganda Red Cross Society (URCS) carried out its second humanitarian distribution, for just over 2000 people, on 29 April 2016 ahead of forecasted floods in the east of the country.
© Denis Onyodi / URCS



Possibilités

L'initiative CREWS reconnaît que les investissements dans les systèmes d'alerte précoce ne sont efficaces que s'ils conduisent à une action rapide permettant véritablement de réduire les risques et d'améliorer l'état de préparation en fonction des besoins. Elle souhaite élargir son soutien au-delà des systèmes techniques de

données hydrométéorologiques et des modèles de risques fondés sur les aléas, afin de s'assurer que les services d'alerte précoce soient axés sur les personnes. L'initiative définit les approches axées sur les personnes comme des approches qui « associent les personnes et les communautés qui ont le plus besoin des alertes, soit les utilisateurs finaux, à chacun des quatre éléments indispensables à l'efficacité des systèmes d'alerte précoce multidangers et axés sur l'impact »⁴. Le réseau de la Fédération internationale possède un avantage comparatif à cet égard, ce qui offre aux Sociétés nationales une excellente occasion de plaider pour leur inclusion en tant que partenaires financés des projets CREWS, ainsi que d'identifier les rôles et les tâches dont elles pourraient assumer la responsabilité. Les projets CREWS peuvent les aider à se positionner comme des acteurs essentiels en matière d'alerte précoce et d'action rapide et leur permettre de bâtir ou de maintenir des relations pérennes avec les acteurs nationaux de premier plan.

Il existe des synergies entre, d'une part, les objectifs poursuivis par les investissements CREWS et, d'autre part, les travaux et ambitions existants du Secrétariat de la Fédération internationale et de ses Sociétés nationales membres en matière d'alerte précoce et d'action anticipative axées sur les personnes. L'alerte

précoce et l'action anticipative axées sur les personnes constituent une priorité institutionnelle du réseau de la Fédération internationale – priorité qui est reconnue dans notre Plan et budget 2021-2025, ainsi que dans le Programme mondial de résilience climatique de la Fédération internationale. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a entériné une résolution du Conseil des Délégués intitulée « Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre ». Cette résolution est accompagnée d'un cadre opérationnel de la Fédération internationale relatif à l'action anticipative, lequel décrit la manière dont le réseau intensifiera ses efforts pour atteindre ses objectifs d'ici 2025. Les projets CREWS sont susceptibles d'aider les services météorologiques et hydrologiques nationaux à améliorer la prévision des risques et à établir des prévisions axées sur l'impact qui peuvent être utilisées à des fins d'action anticipative (et qui sont essentielles à l'efficacité de celle-ci). Il est généralement difficile de financer ces mesures via des projets de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4 [CREWS Operational Plan: Delivering at Scale 2021-2025](#) (en anglais)

Les Sociétés nationales peuvent tirer parti des fonds affectés aux projets CREWS pour garantir que ceux-ci soient axés sur les personnes, en menant des activités qu'elles sont bien placées pour mettre en œuvre.

Par exemple :

- Ayant mis au point des principes directeurs, ainsi qu'un guide pratique et un kit de formation sur la création et l'amélioration des systèmes communautaires d'alerte précoce (SCAP), le réseau de la Fédération internationale est un chef de file reconnu dans ce domaine. Alors que les SCAP permettent de lancer rapidement des alertes fiables et pertinentes à l'échelle locale, ils sont rarement intégrés dans les systèmes d'alerte précoce nationaux ou ne sont pas généralisés. Dans le cadre d'une collaboration à des projets CREWS, les Sociétés nationales peuvent aider à renforcer les SCAP en développant des services de surveillance, de détection et d'alerte en cas de danger selon une approche axée sur les personnes.
- Du fait de leur rôle unique d'auxiliaire des pouvoirs publics, combiné à leur ancrage communautaire et à leur réseau de volontaires, les Sociétés nationales peuvent travailler avec les autorités, les organismes hydrométéorologiques, les responsables officiels et d'autres parties prenantes au développement et au renforcement des systèmes nationaux d'alerte précoce et d'action rapide. Elles peuvent notamment s'employer à rendre ces systèmes plus accessibles, compréhensibles et exploitables, par exemple en encourageant l'utilisation du Protocole d'alerte commun (PAC), un format de message standard pour la diffusion d'alertes précoces et de prévisions axées sur l'impact. À travers l'initiative Alert Hub, le Secrétariat de la Fédération internationale travaille en collaboration avec les Sociétés nationales membres en vue de promouvoir, d'élargir et de soutenir l'utilisation du PAC parmi les organismes d'alerte officiels, ainsi que de diffuser ces alertes à travers le monde.
- Le réseau de la Fédération internationale aide depuis longtemps à formuler des messages d'alerte pertinents et adaptés à différents publics, en mettant à disposition des messages de sensibilisation et d'éducation du public aux mesures de protection à adopter, ainsi qu'en renforçant les liens entre les systèmes d'alerte précoce communautaires et nationaux.
- Notre réseau mondial de quelque 160 000 sections locales et de près de 15 millions de volontaires joue un rôle important dans la mobilisation communautaire et le soutien aux actions locales, en s'assurant que les informations relatives aux alertes précoces sont effectivement communiquées et diffusées auprès de l'ensemble des communautés, même les plus isolées. En outre, il veille à ce que les communautés à risque s'approprient les systèmes d'alerte précoce et à ce que leurs besoins soient connus et compris de façon à garantir une planification efficace et participative de l'action anticipative. Les Sociétés nationales sont en mesure de constituer une base active de volontaires qui prennent part à la planification au niveau communautaire et contribuent à garantir que l'amélioration des alertes précoces profite à toutes les couches de la société.
- Le Mécanisme du DREF (Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe) pour l'action fondée sur des prévisions mis en place par la Fédération internationale constitue un moyen rapide, efficace et fiable de faire parvenir des fonds aux Sociétés nationales à la veille de catastrophes. Sur la base de prévisions météorologiques combinées à une analyse des risques, ce Mécanisme du DREF permet en effet d'approuver l'allocation de fonds aux Sociétés nationales pour la mise en œuvre d'actions rapides en amont d'un événement annoncé comme dangereux. Les fonds sont ensuite débloqués automatiquement lorsque des seuils de prévision prédéfinis, ou seuils de déclenchement, sont atteints. Toutefois, pour accéder à ces fonds, une Société nationale doit avoir élaboré et fait valider son protocole d'intervention précoce, mais aussi renforcé sa capacité d'agir rapidement, ce qui requiert également des financements. Le fait d'intégrer l'élaboration de protocoles d'intervention précoce dans les projets CREWS peut aider à garantir que les investissements CREWS favorisent des actions rapides axées sur les personnes.
- En qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics, les Sociétés nationales mènent des activités de plaidoyer et des actions essentielles en faveur de l'intégration de mesures anticipatives dans les plans, stratégies et politiques nationaux de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Elles appuient les pouvoirs publics dans leurs efforts visant à élaborer des lois efficaces en matière de gestion des risques climatiques et de catastrophe et, le cas échéant, à actualiser et à appliquer ces lois (voir par exemple la liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe).

Le réseau de la Fédération internationale peut en outre mettre à disposition son expertise, ses outils d'action anticipative, ses méthodes de formation et ses ressources documentaires, notamment par le biais du Secrétariat de la Fédération internationale et du Centre sur le climat.

Défis

Le réseau de la Fédération internationale se compose des Sociétés nationales, des Sociétés nationales partenaires qui soutiennent les actions engagées à travers le monde, des centres de référence spécialisés comme le Centre sur le climat et, enfin, du Secrétariat de la Fédération internationale (aux niveaux du siège, des régions, des groupes de pays et des pays), qui est responsable de la coordination et du renforcement du réseau. Face à cette pluralité d'acteurs aux compétences spécifiques, les partenaires CREWS peuvent avoir du mal à savoir à qui s'adresser et comment se coordonner. De plus, les projets CREWS peuvent être conçus pour un seul pays ou pour une région réunissant une dizaine de pays, voire davantage. Or ces régions sont susceptibles de ne pas correspondre aux groupes de pays définis par la Fédération internationale, ce qui peut créer des difficultés d'organisation. La mise en place de canaux de communication et de coordination clairs aux niveaux mondial, régional et national peut atténuer ce problème.

Chaque Société nationale et chaque délégation de pays/groupe de pays de la Fédération internationale a des atouts, des ressources et des objectifs stratégiques qui lui sont propres. Il en découle que les différentes Sociétés nationales et délégations n'auront pas les mêmes capacités ni la même volonté de participer à des projets CREWS. Cela peut être source de confusion quant aux attentes et aux niveaux d'engagement. En exprimant dès le départ leur intérêt et leur capacité de s'engager, mais aussi le soutien dont elles pourraient avoir besoin, les Sociétés nationales et les délégations de pays/groupe de pays peuvent contribuer à aplanir cette difficulté.

Au sein même de la Fédération internationale, la compréhension et l'expérience opérationnelle des moyens d'alerte précoce et d'action rapide, et notamment du financement fondé sur des prévisions/des protocoles d'intervention précoce, des systèmes communautaires d'alerte précoce (SCAP) et du protocole d'alerte commun (PAC), varient d'une Société nationale et d'une délégation à l'autre. Même les Sociétés nationales qui disposent déjà d'un PAC ou qui apportent leur appui à des SCAP peuvent ne pas avoir l'expérience pratique requise pour plaider en faveur de leur inclusion dans des projets CREWS. Il s'agit là de problèmes que l'on peut résoudre en s'attachant à comprendre ces limites et à y remédier par le biais d'un soutien technique et d'un accompagnement, ainsi qu'en renforçant les capacités en matière d'alerte précoce et d'action rapide au moyen des supports d'apprentissage complets établis dans ce domaine par la Fédération internationale.

Les projets CREWS sont généralement axés sur l'amélioration des données, des modèles et des services hydrométéorologiques; or les Sociétés nationales manquent souvent des connaissances et des compétences nécessaires pour prendre une part active dans les débats techniques, ce qui peut les retenir de se lancer dans des projets de cette nature. Un soutien technique peut être sollicité auprès du Centre sur le climat afin de lever cet obstacle.

Outre les connaissances et les compétences mentionnées ci-dessus, les Sociétés nationales manquent parfois de l'expertise requise pour élaborer et budgétiser des projets, et peuvent ne pas être équipées pour négocier un rôle opérationnel (financé). Il peut aussi arriver qu'elles ne soient pas en mesure de faire valoir des rôles ou des responsabilités propres à améliorer les résultats d'un projet auxquels les équipes CREWS n'auraient pas pensé de prime abord. Les bureaux régionaux, les délégations de pays/groupe de pays de la Fédération internationale et le Centre sur le climat peuvent apporter leur soutien dans ce domaine.

S'agissant d'un nouvel axe de travail pour le réseau de la Fédération internationale, il est possible que l'initiative CREWS et les modalités de participation à ses projets soient relativement peu connues. Les sections ci-dessous visent à donner des pistes et à guider le Secrétariat et les Sociétés nationales tout au long de ce processus.

MODALITÉS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION DU RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Rôles et responsabilités

L'organe décisionnel de l'initiative CREWS est son **Comité directeur** ; il supervise les activités financées via le fonds d'affectation spéciale de l'initiative. Il est chargé de passer en revue et d'approuver les pays/régions inscrits sur liste d'attente. Ceux qu'il juge prioritaires peuvent alors passer à l'étape d'élaboration d'une proposition de projet puis à la soumission du projet en tant que tel. Les **partenaires de mise en œuvre** de l'initiative CREWS, à savoir la Banque mondiale – par l'intermédiaire de son Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) –, l'Organisation météorologique mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), fournissent aux pays et/ou aux organisations régionales dont le financement a été approuvé un appui à la conception et à la mise en œuvre des projets. L'élaboration d'un projet CREWS est facilitée par un partenaire de mise en œuvre principal. Celui-ci est chargé de diriger les partenaires concernés et de les aider à concevoir le projet, ainsi que de mener des consultations auprès des pays bénéficiaires et des parties intéressées. Le partenaire de mise en œuvre principal organise les consultations et l'établissement des rapports, mais les décisions elles-mêmes sont prises collégialement par l'ensemble des partenaires de mise en œuvre et des parties prenantes au projet. Le **Secrétariat de l'initiative CREWS** a pour rôle de recevoir et de contrôler les propositions de projets avant qu'elles ne soient transmises au Comité directeur pour examen et approbation des projets et de leur financement.

Différentes composantes du réseau de la Fédération internationale sont susceptibles de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet CREWS. Chaque organisme aura un rôle différent à jouer, en fonction de ses domaines d'expertise ou de responsabilité spécifiques. On trouvera ci-après les rôles et responsabilités pouvant être occupés au sein du réseau de la Fédération internationale, tels qu'ils sont détaillés dans la matrice fournie à l'annexe 1.

1. Siège du Secrétariat de la Fédération internationale :

- a. Assurer la liaison avec le Secrétariat de l'initiative CREWS. Jouer un rôle d'observateur auprès du Comité directeur de l'initiative. Se tenir au courant de l'approbation par ce dernier des pays/régions sur liste d'attente (au moins deux fois par an), qui marque le début du cycle d'élaboration des propositions de projets. Se procurer la version définitive des propositions de projets approuvées.
- b. Alerter les bureaux régionaux concernés de la Fédération internationale ainsi que le Centre sur le climat lorsque les pays/régions sur liste d'attente susceptibles d'être ajoutés à la liste des investissements prioritaires sont connus avec certitude, et lorsque des pays/régions ont reçu le feu vert pour passer à la phase d'élaboration des propositions de projets.
- c. Pour chaque projet, informer le Secrétariat de l'initiative CREWS des coordonnateurs désignés au sein du Secrétariat de la Fédération ainsi que du Centre sur le climat.

2. Bureau régional de la Fédération internationale :

- a. Alerter les délégations de pays/groupe de pays pertinentes de la Fédération lorsque les pays sur liste d'attente susceptibles d'être ajoutés à la liste des investissements prioritaires sont connus avec certitude, et lorsque des pays ont reçu le feu vert pour passer à la phase d'élaboration des propositions de projets.
- b. Dans le cadre de projets régionaux à cheval sur plusieurs délégations de pays/groupe de pays de la Fédération internationale, agir en tant que coordonnateur du projet et assurer la liaison avec les délégations concernées pour qu'elles puissent jouer les rôles décrits aux points b. à d. ci-après.

3. Délégation de pays/groupe de pays de la Fédération internationale :

- a.** Assurer la coordination au sein de la Fédération internationale pour les projets nationaux ou régionaux qui relèvent de son champ d'action.
- b.** Alerter les Sociétés nationales concernées lorsque les pays sur liste d'attente susceptibles d'être ajoutés à la liste des investissements prioritaires sont connus avec certitude, et lorsque des pays ont reçu le feu vert pour passer à la phase d'élaboration des propositions de projets. S'assurer/confirmer à nouveau que ces Sociétés nationales ont la volonté et la capacité de participer à ces projets.
- c.** Assurer la coordination du projet au nom du réseau de la Fédération internationale et faire en sorte que la ou les Sociétés nationales participent de manière appropriée à l'élaboration du projet.
- d.** Dans la mesure du possible, fournir un appui technique à la Société nationale concernant les types d'activités pouvant être inclus dans la proposition. Là où la délégation de pays/groupe de pays ne possède pas les compétences requises, aider à mettre la Société nationale en rapport avec des experts pertinents, y compris ceux du Centre sur le climat.
- e.** Apporter un soutien à la Société nationale en matière de gestion du contrat et du projet – y compris pour ce qui est des délais, du champ d'application, du budget et de l'établissement des rapports (lorsqu'elle dispose du contrat).
- f.** Structurer/élaborer les activités de soutien (et le budget connexe) qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.
- g.** Mettre en œuvre les activités de soutien qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.

4. Société nationale :

- a.** Participer à l'élaboration de la proposition de projet.
- b.** Structurer/élaborer les activités (et le budget connexe) qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.
- c.** Assurer la liaison avec les représentants des pouvoirs publics figurant dans la proposition de projet, ainsi qu'avec l'organisme national chargé de la gestion des catastrophes (par exemple, la protection civile).
- d.** Mettre en œuvre les activités qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.

5. Centre sur le climat :

- a.** Aider si nécessaire le Secrétariat de la Fédération et les Sociétés nationales à identifier les bons points d'entrée pour inclure des activités dans les projets CREWS.
- b.** Apporter un soutien à la Société nationale, si celle-ci en fait la demande, sur les aspects techniques de la proposition de projet (par exemple, éléments scientifiques, définition d'un seuil de déclenchement pour le financement fondé sur des prévisions).
- c.** Structurer/élaborer les activités de soutien (et le budget connexe) qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.
- d.** Mettre en œuvre les activités de soutien qui lui sont confiées au titre de la proposition de projet.
- e.** Dans le cadre de projets régionaux, interagir lorsque cela est nécessaire avec les centres climatiques régionaux de l'Organisation météorologique mondiale au sujet de l'amélioration et de l'élargissement des services climatiques axés sur la satisfaction des besoins communautaires.

Dans les pays, les Sociétés nationales peuvent engager un dialogue sur les programmes CREWS existants ou prévus avec les services météorologiques et hydrologiques nationaux, et proposer de participer à la planification et/ou à la mise en œuvre de leurs projets. Les Sociétés nationales ont toujours la possibilité de solliciter l'aide du Secrétariat de la Fédération internationale pour être mises en rapport avec le ou les partenaires de mise en œuvre dans leur pays ou leur région.

Les différentes composantes du réseau de la Fédération internationale susceptibles d'être concernées par un même projet CREWS doivent travailler en étroite coordination afin de garantir la cohérence et la valeur ajoutée de leur participation.

Points d'entrée possibles dans le cycle d'élaboration des projets

Pour les projets nationaux, le Secrétariat de la Fédération internationale et les Sociétés nationales concernées doivent de préférence intervenir le plus tôt possible et à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre. Dans le cas des projets régionaux, l'idéal est que le Secrétariat se mobilise rapidement et activement au niveau régional.

Les projets CREWS suivent les étapes clés ci-dessous, conformément aux procédures opérationnelles de l'initiative. Pour des renseignements plus détaillés, veuillez cliquer [ici](#).

1 Examen des pays et des régions sur liste d'attente

Le Secrétariat de l'initiative CREWS fait régulièrement le point sur la situation et les besoins des PMA et des PIED, et inscrit sur la liste d'attente les pays/régions ayant démontré qu'ils remplissent les conditions et sont préparés pour recevoir un investissement dans ce domaine. Deux fois par an (en juin/juillet et aux alentours de la COP, en novembre), le Comité directeur de l'initiative examine les pays/régions de cette liste qui sont susceptibles de recevoir un financement ultérieur (N.B. : la première réunion est réservée aux membres, tandis que la seconde est ouverte aux observateurs, parmi lesquels la Fédération internationale). Il approuve l'élaboration d'une proposition complète en fonction des besoins et du bien-fondé du projet, mais aussi de la disponibilité de fonds. Chaque projet sur liste d'attente fait l'objet d'une note de présentation récapitulant les éléments clés dont le Comité directeur a besoin pour ses délibérations. La liste des pays/régions en bonne place pour obtenir l'autorisation d'élaborer une proposition est connue plusieurs semaines avant les réunions du Comité directeur, ce qui laisse le temps de préciser dans les notes de présentation concernées les travaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'alerte précoce et d'action rapide qui pourraient être optimisés si le projet est validé.

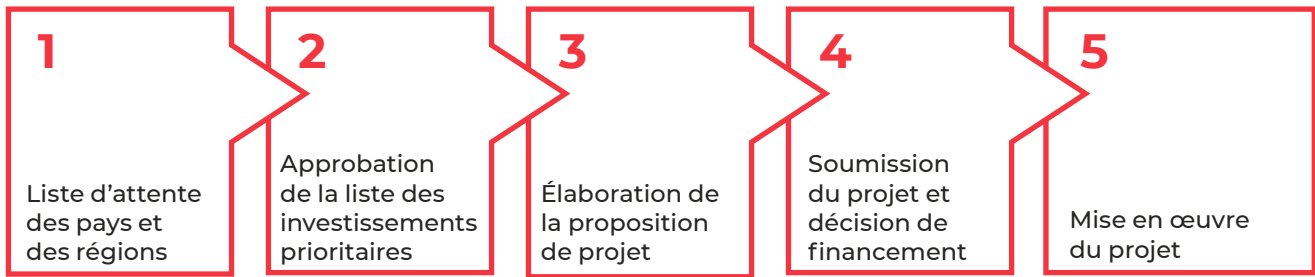
Actions requises / 1

Plusieurs semaines avant les réunions du Comité directeur, le Secrétariat de la Fédération internationale à Genève échange avec le Secrétariat de l'initiative CREWS afin de déterminer quels projets sur liste d'attente ont des chances d'être inscrits sur la liste des investissements prioritaires (voir l'étape 2). Pour les projets régionaux, le Secrétariat de la Fédération internationale distingue, le cas échéant, ceux qui doivent avoir une portée exclusivement régionale (sans investissement prévu au niveau national) de ceux devant aussi être déclinés à l'échelon national. Dans le premier cas, le Secrétariat de la Fédération internationale informe ses bureaux régionaux ainsi que les antennes régionales du Centre sur le climat qu'une participation sera attendue à leur niveau, et non pas au niveau national. Dans le second cas, le Secrétariat de la Fédération internationale avertit le ou les bureaux régionaux et les incite à se mettre en rapport avec les Sociétés nationales concernées pour faire le point sur leur volonté de prendre part aux projets en question, leurs capacités et les travaux qu'elles ont réalisés jusque-là dans ce domaine, puis à lui faire parvenir une synthèse. Celle-ci sera communiquée au Secrétariat de l'initiative CREWS *en amont de la réunion du Comité directeur*, de sorte que les partenaires de mise en œuvre puissent intégrer ces éléments dans la note de présentation du projet en vue des délibérations.

Actions requises / 2

Les délégations de pays/groupe de pays concernées par des projets de portée nationale qui sont susceptibles d'être inscrits sur la liste des investissements prioritaires avertissent les Sociétés nationales concernées (en leur précisant que cela ne signifie pas que le projet sera approuvé et mis en œuvre) et se renseignent sur leur volonté de prendre part aux projets en question, leurs capacités et les travaux qu'elles ont réalisés jusque-là dans ce domaine. Il peut s'agir d'informations de haut niveau, par exemple si le réseau de la Fédération internationale a des activités en cours, en lien avec les systèmes d'alerte précoce et d'action rapide, qui pourraient bénéficier d'un financement de l'initiative CREWS (et, le cas échéant, par qui elles sont financées) ou si la Société nationale a déjà collaboré avec les pouvoirs publics de son pays dans le domaine de l'alerte précoce et de l'action rapide et, dans ce cas, de quelle manière. Ces éléments sont récapitulés dans un document de synthèse et transmis au Secrétariat de la Fédération internationale à Genève pour que les partenaires de mise en œuvre puissent les intégrer dans la note de présentation du projet en vue des délibérations du Comité directeur. À ce stade, la Société nationale/le Secrétariat de la Fédération internationale peuvent aussi entamer un dialogue, ou le poursuivre, avec les partenaires de mise en œuvre.

Figure 1 CREWS project development timeline



2 Examen et approbation de la liste des investissements prioritaires de l'initiative CREWS

Deux fois par an (au cours des réunions citées ci-dessus, soit en juin/juillet et aux alentours de la COP, en novembre), ou lorsqu'il en exprime la demande, le Comité directeur examine et approuve la liste des investissements prioritaires de l'initiative CREWS (qui recense les pays/régions autorisés à élaborer une proposition), conformément aux priorités géographiques et programmatiques qu'il a établies. À ce stade, les pays/régions qui ont le feu vert pour élaborer une proposition sont connus avec certitude.

Actions requises / 1

Le Secrétariat de la Fédération internationale participe en tant qu'observateur aux réunions du Comité directeur de l'initiative CREWS et/ou prend connaissance des procès-verbaux de ces réunions (communiqués au Comité directeur, aux membres, aux partenaires de mise en œuvre et aux observateurs au plus tard trois semaines après la réunion), afin de prendre connaissance des pays/régions autorisés à élaborer une proposition.

Actions requises / 2

Le Secrétariat de la Fédération internationale confirme à ses bureaux régionaux et au Centre sur le climat quels pays/régions ont reçu le feu vert pour passer à la phase d'élaboration des projets (étape 3 ci-après), afin que ceux-ci puissent à leur tour contacter les délégations et Sociétés nationales concernées au sujet des projets de portée nationale. Le Secrétariat leur demande en outre de préciser qui seront les coordonnateurs pour chaque projet. Dans le cadre de ses échanges avec le ou les bureaux régionaux concernés, le Secrétariat transmet le présent guide et organise si nécessaire une séance de présentation.

To see a list of pipeline countries and regions, as well as ongoing project locations, click [here](#).

3 Processus d'élaboration des projets CREWS

Les partenaires de mise en œuvre établissent la proposition en étroite concertation avec les partenaires opérationnels du pays et de la région, ainsi qu'avec les experts désignés par le Comité directeur de l'initiative CREWS, parmi lesquels devraient idéalement figurer les Sociétés nationales, soutenues au besoin par le Secrétariat de la Fédération internationale et/ou le Centre sur le climat.

- a. Les partenaires de mise en œuvre confient à l'un d'entre eux la responsabilité de diriger les consultations et l'élaboration du projet. Délai : deux semaines selon les procédures opérationnelles de l'initiative CREWS.
-

Actions requises / 1

Le Secrétariat de la Fédération internationale transmet au partenaire de mise en œuvre principal (par l'intermédiaire du Secrétariat de l'initiative CREWS) les noms/adresses électroniques des coordonnateurs de chaque projet au sein du Secrétariat de la Fédération internationale et du Centre sur le climat.

- b. Les partenaires de mise en œuvre consultent leurs interlocuteurs et les parties prenantes concernées dans le pays et veillent à ce que le projet concorde avec les initiatives connexes déjà engagées ainsi qu'avec les projets de soutien mondiaux et régionaux. Au besoin, ils mènent des consultations multipartites dans le pays ou la région en question. *Il s'agit du moment où une Société nationale peut se positionner en tant qu'acteur clé et où elle peut proposer des activités et un budget en son nom et en celui de la Fédération internationale.* Délai : deux à trois mois selon les procédures opérationnelles de l'initiative CREWS, mais souvent plus dans la pratique. N.B. : les budgets sont ventilés par résultat attendu et par partenaire de mise en œuvre, puis détaillés jusqu'au niveau des activités une fois la proposition approuvée (voir étape 4 ci-après).
-

Actions requises / 1

Lorsqu'elles sont invitées aux réunions de préparation du projet organisées par le partenaire de mise en œuvre principal, les Sociétés nationales y participent en ayant au préalable bien établi leur avantage comparatif, leur valeur ajoutée ainsi que les activités dont elles peuvent enrichir le projet (voir la partie 3 pour des pistes à ce sujet), de façon à pouvoir défendre et expliquer le rôle qu'elles se proposent d'assumer. Dans cette optique, les Sociétés nationales sélectionnent des activités qui cadrent au mieux avec l'objectif du projet CREWS ainsi qu'avec les lacunes identifiées. Elles établissent en outre une estimation générale du coût que leur occasionnerait la mise en œuvre de ces activités, et réfléchissent au soutien qu'elles pourraient solliciter auprès de la Fédération internationale et du Centre sur le climat.

Actions requises / 3

Les coordonnateurs du projet au sein du Secrétariat de la Fédération internationale et du Centre sur le climat déterminent le soutien susceptible d'être apporté à la ou aux Sociétés nationales et établissent une estimation générale du budget y afférent.

Actions requises / 2

Si les Sociétés nationales souhaitant prendre part à un projet ont besoin d'aide pour préparer leur offre, la délégation de pays/groupe de pays de la Fédération internationale organise une séance de réflexion avec ces Sociétés nationales et le Centre sur le climat, en amont de la réunion de préparation du projet avec le partenaire de mise en œuvre principal.

Actions requises / 4

Le coordonnateur de la Fédération internationale transmet le projet de proposition au Centre sur le climat pour avis.

4 Soumission des projets et décision de financement

Par l'intermédiaire du Secrétariat de l'initiative CREWS, les partenaires de mise en œuvre soumettent les projets au Comité directeur pour approbation et décision de financement, soit à l'une des réunions ordinaires de ce dernier, soit au travers d'une procédure d'approbation tacite en ligne. Délai de réponse : trois semaines selon les procédures opérationnelles de l'initiative CREWS.

Actions requises / 1

Le coordonnateur du projet au sein de la Fédération internationale et les Sociétés nationales restent en contact avec le partenaire de mise en œuvre principal afin d'être informés de l'approbation du projet et du lancement de sa phase de démarrage.

5 Mise en œuvre du projet

Une fois les plans de travail et budgets élaborés pendant la phase de démarrage, les activités du projet sont mises en œuvre par les partenaires. Veuillez noter que les projets CREWS s'inscrivent généralement sur une durée de trois à cinq ans.

Actions requises / 1

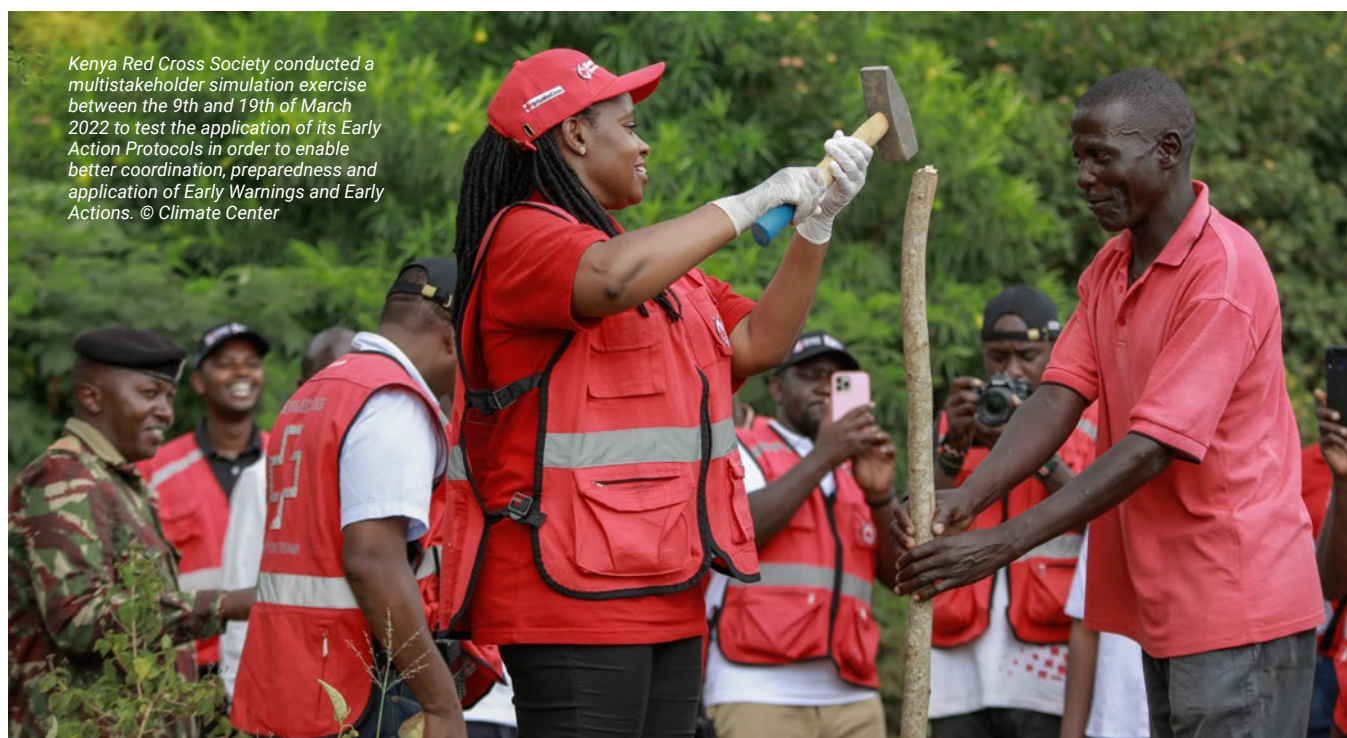
La Société nationale et le coordonnateur du projet au sein de la Fédération internationale assistent aux réunions de démarrage, au cours desquelles les modalités de participation des membres de la Fédération (activités et besoins budgétaires) doivent être définies.

Actions requises / 2

Le coordonnateur du projet au sein de la Fédération internationale se met en rapport avec le coordonnateur mondial afin d'examiner les modalités de passation de marchés avec le partenaire de mise en œuvre et de s'entendre sur celles-ci (voir l'annexe 2 pour de plus amples renseignements sur la passation de marchés).

Actividades / 3

Les Sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération internationale et le Centre sur le climat (le cas échéant) mettent en œuvre les activités inscrites au budget.



Uganda 2018 The German Red Cross-supported Integrated Climate Change Adaptation (ICCA) programme in Uganda's Teso and Karamoja sub-regions was designed to help the Uganda Red Cross Society strengthen community resilience and promote risk reduction and adaptation, including through early warning and anticipatory action activities. © Denis Onyodi / URCS / DRK / Climate Centre



RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RÔLES ET AUX ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DANS LE CADRE DE PROJETS CREWS

Les projets CREWS peuvent être déployés à l'échelle d'un pays ou d'une région et leurs activités peuvent inclure, entre autres : 1) des services d'analyse et de conseil ; 2) des investissements et des activités de soutien technique ; et 3) le renforcement des capacités et l'apport d'un soutien opérationnel.

Dans sa note d'orientation sur les systèmes d'alerte précoce fondés sur les risques et axés sur les personnes, l'initiative CREWS décrit une méthodologie de travail reposant sur cinq piliers, qui rejoignent de près les domaines d'expertise de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

1. Identifier et mobiliser les acteurs, en mettant l'accent sur a) le recensement des parties prenantes/acteurs de la chaîne de valeur des systèmes d'alerte précoce ; b) l'identification des partenaires et des modalités de partenariat ; et c) la définition concertée des rôles et la mise en place d'une collaboration active entre tous les acteurs de l'alerte précoce.
2. Établir de façon concertée un processus d'élaboration collaboratif tenant compte de l'évaluation des risques, et sélectionner les groupes et les lieux à risque devant être dotés de systèmes d'alerte précoce.
3. Étudier, élaborer et apporter collectivement des solutions.
4. Renforcer les capacités et tirer des enseignements.
5. Réaliser un suivi et des évaluations des activités axées sur les personnes au moyen d'indicateurs de processus adaptés.

Le choix des Sociétés nationales quant à leur participation aux projets CREWS dépendra de leurs propres capacités et orientations stratégiques, ainsi que du type de soutien dont elles peuvent bénéficier de la part du réseau de la Fédération internationale. En tant que partenaires de ces projets, elles peuvent proposer d'intervenir sur quatre grands axes, chacun pouvant impliquer une grande variété d'activités. Des exemples de services et de soutien fournis par des Sociétés nationales en lien avec des systèmes d'alerte précoce et d'action rapide axés sur les personnes sont décrits dans le document intitulé « [People Centered Early Warning Systems: Learning from National Red Cross and Red Crescent Societies](#) » (Systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes : enseignements tirés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en anglais).

Des Sociétés nationales « à l'écoute du terrain » Contribuer à élaborer des projets CREWS qui tiennent compte des réalités au niveau communautaire, ainsi qu'à évaluer leur impact.

Les Sociétés nationales sont en mesure de recueillir auprès des communautés des informations et des données ventilées par sexe sur les risques, afin de guider la conception des systèmes d'alerte précoce et des services climatiques dans le cadre de projets CREWS. À cette fin, elles peuvent par exemple mener une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des membres des communautés exposées à des risques, en vue de comprendre leurs besoins et points de vue, ou encore réaliser une évaluation de la vulnérabilité et des capacités améliorée afin de recenser les aléas avec la participation des communautés à risque. Les exercices de cet ordre peuvent en outre fournir des informations détaillées sur l'exposition et la vulnérabilité aux risques, afin de générer des prévisions et des alertes efficaces. Cette mise en contexte aidera ensuite les équipes CREWS à créer des systèmes d'alerte précoce adaptés aux besoins et fondés sur l'impact.

De plus, certaines Sociétés nationales participent à des initiatives portant spécifiquement sur la collecte de données météorologiques. La vérification des prévisions est largement insuffisante dans la plupart des pays en développement ; les Sociétés nationales pourraient donc solliciter directement les communautés pour obtenir des données permettant de vérifier concrètement l'exactitude des nouvelles prévisions. Par exemple, dans le cadre d'un projet CREWS, elles pourraient faciliter la collecte de données sur les précipitations dans des zones mises en alerte pour phénomène météorologique extrême, et fournir des informations sur les conséquences dudit phénomène et la façon dont les communautés y ont fait face, notamment à travers les décisions prises.

Enfin, les Sociétés nationales peuvent fournir des informations sur l'efficacité des projets CREWS grâce à leurs méthodes de suivi et d'évaluation.

Termes clés susceptibles d'être inclus dans une proposition de projet CREWS

« Mener auprès des communautés des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, ainsi que des évaluations de la vulnérabilité et des capacités améliorées, afin de déterminer les risques auxquelles elles sont exposées » ; « faire appel à des volontaires pour collecter des données sur les aléas, l'exposition et la vulnérabilité aux risques, ainsi que sur les capacités » ; « faciliter la collecte de données au niveau communautaire » ; « réaliser un suivi et des évaluations des activités ».

Exemple – Collecte, par des volontaires, de données sur les conséquences de cendres volcaniques en Équateur et au Costa Rica

Dans les deux pays, les Sociétés nationales ont mis au point un système de suivi des données à travers lequel des volontaires mesurent les conséquences de cendres volcaniques en différents points géographiques et font rapport sur la gravité de l'éruption. Au Costa Rica, cette activité sera mise en œuvre dans le cadre du protocole d'intervention précoce national.

Exemple – Recommandation soumise par le réseau de la Fédération internationale au titre d'une proposition de projet CREWS pour la région Afrique centrale

« Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent jouer un rôle actif dans le suivi des risques qui pèsent sur leurs communautés, ainsi que dans l'émission d'alertes grâce à la surveillance locale et dans la réaction à celles-ci (p.ex. dans les communautés isolées ou lorsque les systèmes d'alerte précoce nationaux sont trop peu développés pour atteindre toutes les zones à risque). »

Exemple – Recommandation soumise par le réseau de la Fédération internationale au titre d'une proposition de projet CREWS pour la région Caraïbes

« La Société nationale [pourrait...] contribuer à réunir des données sur les vulnérabilités et piloter la réalisation d'un recensement des données sur les vulnérabilités à l'échelle nationale. »

Des Sociétés nationales qui planifient l'alerte précoce et l'action rapide selon une approche à la fois ascendante et descendante *Soutenir l'initiative CREWS en élaborant des plans et des systèmes d'action rapide aux niveaux national et communautaire. Aider l'initiative CREWS à diffuser des bulletins d'alerte précoce axés sur les personnes jusqu'aux communautés les plus à risque et les plus difficiles à atteindre.*

Conception de l'alerte précoce

Afin de favoriser de bout en bout une alerte précoce qui parvienne à temps et sous une forme compréhensible aux communautés « du dernier et du premier kilomètre », le Secrétariat de la Fédération internationale s'attache à renforcer les systèmes d'alerte nationaux par le biais d'activités de plaidoyer et de formations sur le protocole d'alerte commun (PAC), qui permet de transmettre les informations essentielles dans un format standardisé. Les projets CREWS pourraient contribuer à élargir l'utilisation de ce protocole. En s'appuyant sur les messages de sensibilisation et d'éducation du public à la réduction des risques de catastrophe qui ont été élaborés à l'échelle mondiale par la Fédération internationale, les Sociétés nationales peuvent également adapter au contexte et traduire dans les langues locales des consignes sur la conduite à tenir en cas de réception d'une alerte, et les diffuser via les systèmes communautaires d'alerte précoce.

Planification de l'alerte précoce

Une quarantaine de Sociétés nationales dans le monde ont élaboré, ou commencé à élaborer, des protocoles d'intervention précoce permettant de leur débloquent, de manière directe et fiable, des crédits pour engager des actions fondées sur des prévisions au travers du Mécanisme du DREF. Ces Sociétés nationales ont développé des réseaux d'experts en matière d'action anticipative face aux risques essentiellement hydrométéorologiques. En sus de ces protocoles d'intervention précoce, des Sociétés nationales du monde entier ont acquis un grand savoir-faire dans la mise en place de plans d'action et de systèmes d'alerte précoce à l'échelle communautaire, au travers de leurs années d'expérience sur le terrain dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques y afférents. Ces activités s'intégreraient particulièrement bien aux projets CREWS, puisqu'elles permettent de mettre en lien l'élaboration d'alertes précoces et de services climatiques au niveau national avec une approche systématique de la planification des alertes précoces et des actions anticipatives dans les communautés de tout le pays.

Termes clés susceptibles d'être inclus dans une proposition de projet CREWS

« Élaborer un ou des plans/protocoles d'intervention précoce susceptibles d'être déclenchés sur la base de prévisions nationales » ; « concevoir, renforcer et/ou maintenir des systèmes communautaires d'alerte précoce dans les zones exposées à des risques élevés » ; « animer des ateliers avec les organismes d'alerte nationaux et les médias locaux en vue de promouvoir le protocole d'alerte commun et d'améliorer sa compréhension et son utilisation » ; « en collaboration avec les pouvoirs publics, adapter au contexte national et harmoniser les messages de sensibilisation et d'éducation du public, et veiller à ce que ceux-ci soient intégrés dans les alertes/bulletins d'alerte précoce ».

Exemple – Fédération internationale et protocole d'alerte commun

L'initiative Alert Hub et le Centre sur le climat œuvrent actuellement en faveur de l'utilisation du protocole d'alerte commun dans six pays d'Afrique (Burkina Faso, Burundi, Namibie, Togo, Ouganda et Zambie) et les Sociétés nationales se positionnent comme des ambassadrices de cet outil dans leurs pays respectifs. Des ateliers destinés à adapter au contexte et à harmoniser les messages de sensibilisation et d'éducation du public sont organisés en collaboration avec les organismes d'alerte nationaux. Il serait intéressant de relier ces activités à des projets CREWS en cours ou à venir dans ces pays.

Exemple – Recommandation soumise par le réseau de la Fédération internationale au titre d'une proposition de projet CREWS pour le Malawi

« La Croix-Rouge du Malawi [...], avec l'appui du Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat, peut contribuer à la formulation et à la mise en œuvre d'un plan d'action rapide. La Croix-Rouge du Malawi mène un large dialogue au niveau des communautés pour garantir i) que les plans d'action rapide sont pertinents et viables à l'échelle communautaire et ii) que les alertes précoces sont diffusées efficacement jusqu'au niveau communautaire. Le Centre sur le climat apporte son expérience et son expertise mondiales en matière d'action rapide. »

Des Sociétés nationales à la fois utilisatrices et responsables de la mise en œuvre

Aider les projets CREWS à faciliter une action rapide en mobilisant une base active de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Dans le cadre des actions qu'elles mènent pour protéger les personnes vulnérables et aider les communautés à agir rapidement et à se préparer aux opérations de secours, les Sociétés nationales sont elles-mêmes parmi les premières utilisatrices des prévisions et des informations sur les alertes précoces. Les projets CREWS peuvent les aider à déployer plus largement des actions rapides, tout en améliorant leur portée et leur efficacité. En outre, les Sociétés nationales présentent le double intérêt d'être des institutions de la société civile implantées de longue date dans les pays et de disposer de mandats statutaires clairs auprès des pouvoirs publics. Elles sont donc susceptibles d'utiliser les résultats des projets CREWS et d'en bénéficier bien au-delà de la fin des projets, à condition que ces résultats permettent de répondre efficacement aux besoins des communautés les plus à risque.

Pour être en mesure de réagir rapidement à des alertes précoces, les Sociétés nationales doivent disposer d'une base de volontaires hautement qualifiés, prêts à agir et capables de conserver une capacité d'action anticipative efficace une fois que le projet a pris fin. Cela peut nécessiter un soutien au renforcement des capacités de la part des délégations et des équipes régionales de la Fédération internationale mais aussi des Sociétés nationales partenaires et des centres de référence de la Fédération internationale.

Termes clés susceptibles d'être inclus dans une proposition de projet CREWS

« Renforcer les mécanismes locaux d'action rapide » ; « renforcer la base de volontaires de la Société nationale ».

Exemple – Actions rapides déployées par le Croissant-Rouge du Bangladesh face au cyclone Amphan

Le Croissant-Rouge du Bangladesh dispose actuellement de deux protocoles d'intervention précoce opérationnels : l'un pour les inondations et l'autre pour les cyclones. En 2020, le protocole d'intervention précoce a été déclenché deux jours avant que le cyclone Amphan ne s'abatte sur le pays. En coordination avec le programme national de préparation aux cyclones, et en s'appuyant sur des formations et des simulations effectuées au préalable, la Société nationale a mobilisé un grand nombre de volontaires pour avertir les communautés exposées, faciliter l'évacuation des personnes et de leurs possessions et distribuer des vivres et de l'eau dans les camps d'évacuation, ainsi que pour prépositionner des stocks afin d'apporter rapidement les premiers secours.

Exemple – Recommandation soumise par le réseau de la Fédération internationale au titre d'une proposition de projet CREWS pour la région Afrique centrale

La Société nationale est en mesure de « mobiliser des volontaires de la Croix-Rouge, notamment en faveur des communautés isolées ou lorsque les systèmes d'alerte précoce nationaux sont trop peu développés pour atteindre toutes les zones à risque ».

Des Sociétés nationales qui mènent des actions de plaidoyer et de coordination

Aider l'initiative CREWS à coordonner les acteurs de la gestion des risques de catastrophe, les parties prenantes locales et les communautés, afin de garantir que les projets répondent aux besoins des communautés les plus à risque.

Du fait de leur rôle unique d'auxiliaires des pouvoirs publics, combiné à leur action indispensable de gestion des risques de catastrophe au niveau communautaire, les Sociétés nationales sont respectées dans le monde entier pour leur capacité de fédérer de multiples parties prenantes et de défendre les intérêts des communautés les plus vulnérables. Dans le contexte des projets CREWS, elles peuvent coordonner le processus consultatif requis entre les organismes de prévision, les communautés à risque et la communauté de gestion des risques de catastrophe.

En coordonnant et en facilitant ces dialogues, les Sociétés nationales peuvent plaider pour que les projets CREWS fassent preuve de plus d'ambition vis-à-vis de l'alerte précoce et de l'action anticipative axées sur les personnes. Cela peut consister à plaider pour l'amélioration de la qualité des prévisions relatives aux événements extrêmes, mais aussi à faire valoir l'intérêt de prévisions axées sur l'impact qui fournissent des informations claires et exploitables, ainsi qu'à faire la promotion de messages adaptés aux communautés à risque et aux divers groupes qui composent une société.

Termes clés susceptibles d'être inclus dans une proposition de projet CREWS

« Mettre en place une plateforme de dialogue nationale sur l'alerte précoce et l'action rapide » ; « coordonner des réunions entre les parties prenantes » ; « organiser des consultations communautaires ».

Exemple – Plateformes de dialogue régionales et nationales sur l'action anticipative

De nombreuses Sociétés nationales ont mis en place des plateformes de dialogue régionales et nationales sur l'action anticipative, afin de réunir les parties prenantes concernées par la mise en place d'actions rapides. Il s'agit là d'outils dont les Sociétés nationales peuvent faire bénéficier aux projets CREWS. De telles plateformes sont notamment organisées chaque année en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine.

Exemple – Recommandation soumise par le réseau de la Fédération internationale au titre d'une proposition de projet CREWS pour le Malawi

« La Croix-Rouge du Malawi [pourrait coordonner] les structures concernées depuis le niveau national jusqu'à celui des communautés, en vue de la mise en œuvre. »



St Maarten 2017 After Hurricane Irma, the Netherlands Red Cross helped to distribute early warnings of the approach of Hurricane Maria, which threatened St Maarten, Saba and St Eustatius, which helped save lives and livelihoods. © Netherlands Red Cross

ANNEXES

Annexe 1 *Matrice de répartition des responsabilités*

Pour les partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une matrice RACI dynamique est disponible [ici](#).

Annexe 2 *Passation de marchés*

Pour les partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des informations et orientations complémentaires sur la passation de marchés sont disponibles [ici](#).

Annexe 3 *Ressources principales*

La liste ci-après présente une courte sélection de manuels et de rapports permettant d'étudier certains aspects plus en détail. Veuillez cliquer sur le titre pour consulter les documents.

Croix-Rouge allemande/Fédération internationale/Centre sur le climat. [Manuel sur le financement fondé sur des prévisions](#). Ce guide détaillé vise à aider les Sociétés nationales et les partenaires à mettre en œuvre des programmes de financement fondé sur des prévisions, dans l'objectif d'élaborer un protocole d'intervention précoce (complet ou simplifié) permettant d'accéder à des fonds du Mécanisme du DREF de la Fédération internationale.

Fédération internationale (2012). [Systèmes communautaires d'alerte précoce : principes directeurs](#). Ce guide expose les principes directeurs relatifs au rôle des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes sur le plan de la réduction des risques.

Fédération internationale (2014). [Boîte à outils pour les formations sur les systèmes communautaires d'alerte précoce](#). Cette boîte à outils (essentiellement en anglais) constitue un manuel opérationnel qui accompagne et vise à traduire dans la pratique les principes directeurs cités ci-dessus, notamment pour ce qui est de la formation des formateurs et de l'organisation d'ateliers. Il s'adresse aux Sociétés nationales et aux organisations non gouvernementales qui entreprennent soit de renforcer les activités relatives aux systèmes communautaires d'alerte précoce qui existent dans un pays (en les intégrant de manière harmonieuse dans les systèmes nationaux), soit de créer de bout en bout un système d'alerte précoce axé sur les communautés dans le cadre plus large d'un programme de réduction des risques de catastrophe..

Fédération internationale (2018). [Sensibilisation et éducation du public à la réduction des risques de catastrophe : Messages clés à destination des ménages et des écoles](#). Cette publication actualisée (en anglais) fournit des conseils et des orientations pratiques sur les messages de réduction des risques de catastrophe et les informations à diffuser auprès du public, dont des messages clés portant sur des risques spécifiques.

Fédération internationale (2020). Systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes : enseignements tirés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce rapport (en anglais) fait le point sur le rôle des Sociétés nationales vis-à-vis des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes, de l'action anticipative et du financement fondé sur des prévisions, en étudiant notamment des initiatives spécifiques menées au Népal, au Malawi et dans la région du Pacifique.

Fédération internationale (2022). Cadre opérationnel 2021-2025 de la Fédération internationale relatif à l'action anticipative. Ce document (en anglais) concrétise les ambitions énoncées par le Conseil des Délégués du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans sa résolution intitulée « Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre », qui appelle à accroître l'engagement en matière d'action anticipative, de sorte que cette approche couvre davantage de personnes, de pays et d'aléas, en fixant à la Fédération internationale et à son réseau des objectifs et des principes d'action clairs.

Fédération internationale (2022). Action anticipative : se servir des prévisions pour éviter que les risques ne se transforment en catastrophes. Cette courte brochure explique ce qu'est l'action anticipative, comment elle fonctionne et pourquoi elle est importante. Un lien permet en outre d'accéder à une fiche d'information fournissant des exemples d'action anticipative face à différents risques.

CREWS (2022). Annual Report 2021. Ce rapport (en anglais) fournit une vue d'ensemble des efforts déployés par l'initiative CREWS en 2021.

Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques (2022). Action précoce : état des lieux 2021. Ce rapport fait le point sur l'engagement, les investissements et les activités liés à l'alerte précoce et à l'action rapide en 2021. Il vise à fournir aux décideurs une analyse de haut niveau qui met en évidence les lacunes ainsi que les possibilités en matière d'action rapide et, plus largement, plaide pour un passage systémique à une action en amont des catastrophes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites suivants :

<https://www.crews-initiative.org/en>

<https://www.ifrc.org/forecast-based-action>

<https://www.ifrc.org/fr/alerte-précoce-action-rapide>

<https://www.anticipation-hub.org/>



La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) est le plus grand réseau humanitaire au monde, qui compte 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres et quelque 14 millions de volontaires. Nos volontaires sont présents dans les communautés avant, pendant et après les crises et les catastrophes. Nous œuvrons dans les environnements les moins accessibles et les plus complexes afin de sauver des vies et de promouvoir la dignité humaine. Nous aidons les communautés à devenir plus fortes et plus résilientes pour que chacun puisse mener une vie sûre et saine et avoir des possibilités de prospérer.